

Date de mise en ligne : 01 septembre 2025

**ARRETE N° 2025/313**  
**BARRAGE DE RUE - RUE ANDRE CHARMILLON**  
*6.1 Police Municipale*

Page 2025/324

Le Maire de La Charité-sur-Loire,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Sécurité Intérieure et ses articles L 131-1 et L 131-2-1,  
VU le Code de la Route et les textes subséquents,  
VU les règlements et arrêtés municipaux concernant la circulation dans l'agglomération de La Charité sur Loire et notamment l'arrêté n° 83 du 31 juillet 1981 réglementant la circulation et le stationnement,  
VU la demande de l'entreprise Advance déménagement, en date du 14 août 2025,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser le stationnement afin de permettre un déménagement, au droit du n°14 rue André Charmillon, le 02 septembre 2025,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise Advance déménagement est autorisée à utiliser le trottoir pour stationner un véhicule afin de permettre un déménagement rue Charmillon, au droit du n°14 rue André Charmillon, le 02 septembre 2025.

**ARTICLE 2 :** L'entreprise Advance déménagement devra veiller à ce que la circulation routière soit fluide et ne doit en aucun cas gêner la circulation des automobilistes.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la ville de La Charité-sur-Loire.

**ARTICLE 4 :** La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, le service de Police municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à La Charité-sur-Loire,  
Le 01 septembre 2025

Le Maire,  
Henri VALÈS

